

Service émetteur : Délégation départementale de la Lozère
Affaire suivie par : Céline Jourdan / Xavier Marette
Courriel : Ars-oc-dd48-direction@ars.sante.fr
Téléphone : 04 66 49 40 70
Réf. : CAB-CEP-2025-157
Date : 13/08/2025

Madame Sophie PANTEL
Députée de la Lozère
Assemblée nationale
19 allée Piencourt
48000 Mende

Objet : v/courrier du 01^{er} juillet 2025 relatif aux zones prioritaires d'accès aux soins

Madame la Députée,

Vous m'avez sollicité par courrier en date du 1^{er} juillet sur le sujet des zones prioritaires d'accès aux soins en Lozère, regrettant notamment qu'une seule zone ait été ciblée comme prioritaire.

Comme vous le savez cette action qui découle du pacte de lutte contre les déserts médicaux annoncé par le Premier ministre le 25 avril dernier est une réponse pour faire face à l'urgence d'agir dans les territoires les plus en difficulté en matière d'accès aux soins.

La cartographie des zones prioritaires telle qu'elle a été élaborée par le ministère chargé de la santé ne prévoyait dans sa version initiale aucune zone prioritaire concernant le département de la Lozère. En effet, l'indice de vulnérabilité est calculé comme un indicateur composite additionnant cinq indicateurs : l'accessibilité potentielle localisée (APL), le ratio entre l'APL et l'APL restreint aux médecins de plus de 65 ans, la proportion d'affections de longue durée (ALD), le temps routier d'accès au service d'urgence le plus proche et le niveau de vie. Cette méthodologie nationale ne permettait d'identifier aucune zone comme particulièrement en tension sur le département de la Lozère, même si comme le relevaient les premières cartographies l'ensemble du département était considéré comme présentant un certain nombre de vulnérabilités. L'absence de zones identifiées comme particulièrement vulnérable peut notamment s'expliquer par la date de prise en compte des dernières données – ce qui était nécessaire à l'échelle nationale afin de disposer d'une méthodologie harmonisée.

Néanmoins, soyez assurée que j'ai pleinement conscience des difficultés en matière de démographie médicale que connaît le département de la Lozère. C'est pourquoi, malgré un contexte marqué par des marges de manœuvre restreintes, j'ai veillé à ce que l'Agence régionale de santé puisse, dans la validation définitive des zones vulnérables, identifier au moins une zone sur le département de la Lozère. Le choix de la communauté de communes du Haut Allier s'est fondé sur la base d'éléments actualisés travaillés par la délégation départementale au vu de la tension particulièrement forte dans ce territoire, ainsi que sur les possibilités effectives de mettre en œuvre les renforts supplémentaires.

J'ai conscience que d'autres zones du département pourraient être considérées comme particulièrement vulnérables. Néanmoins, j'ai décidé dans cette première version de n'en conserver qu'une, afin de renforcer le caractère opérationnel sur un dispositif qu'il convient encore de déployer dans son entièreté. Cette nouvelle démarche revêt cependant un caractère expérimental et est appelée à évoluer dans le temps. Ainsi, cette cartographie n'est pas figée mais pourra être révisée, au regard tant des évolutions en matière de démographie médicale que de la façon dont le dispositif des médecins solidaires se déploiera.

Par ailleurs, je tiens à vous signaler que cette cartographie sera complétée à l'automne 2025 par la revue du zonage médecin. Ce zonage est encore plus important car il conditionne les aides à l'installation dont peuvent bénéficier les professionnels, ainsi qu'une partie de leur rémunération par l'assurance-maladie. Les premiers éléments en ma possession montrent ainsi que la nouvelle version du zonage, tout comme la précédente, devrait largement cibler la Lozère comme zone prioritaire.

La définition de ces zones prioritaires s'ajoute à de nombreuses autres actions menées par l'ARS, en lien avec ses partenaires, sur l'attractivité médicale. En particulier, la mise en place de la 4^e année de médecine générale, dans le cadre du statut de docteur junior, représente une opportunité stratégique pour renforcer l'offre de soins dans les territoires sous-dotés de la Lozère. Mes équipes travaillent en lien avec le département universitaire de médecine générale, les maîtres de stage universitaires et les élus, pour être en mesure d'accueillir des docteurs juniors dès novembre 2026.

Soyez ainsi assurée que nous connaissons précisément la situation de tension sur les soins sur les différents territoires du département et que nous œuvrons quotidiennement pour trouver des solutions adaptées.

Enfin, vous mettez en avant l'absence de consultation en amont afin de vous présenter ce projet. Sur ce sujet, la situation atypique de la Lozère où il n'existait initialement aucune zone et les incertitudes sur les possibilités d'en cibler des supplémentaires ont rendu la concertation plus compliquée que dans d'autres départements de la région. Le calendrier très contraint n'a malheureusement pas permis à mon directeur départemental de vous solliciter assez en amont – et il vous prie de bien vouloir l'en excuser – afin de vous présenter les pistes retenues. Je sais qu'un rendez-vous est fixé pour qu'il vous présente l'ensemble de ces sujets, auxquels je vous sais particulièrement attachée.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, en l'expression de mes sincères salutations.

Antonie et
à Samedi

Le Directeur Général

Didier JAFFRE

